



Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique  
Et cohésion sociale

Direction Régionale  
Des Affaires Sanitaires et Sociales

## **ARRETE N° 58 /DRASS/BEC**

**portant nomination du jury d'un concours sur titres en vue de pourvoir 4 postes d'assistant socio-éducatif (emploi Educateur Spécialisé) au Centre Hospitalier Régional GHSR (974)**

**LE PREFET DE LA REUNION**  
Officier de la légion d'honneur

- VU** la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU** la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 93-652 du 26 mars 1993 portant statut particulier des assistants socio-sociaux-éducatifs de la fonction publique hospitalière.
- VU** l'arrêté du 27 juillet 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des animateurs, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'avis relatif à l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'assistants socio-éducatifs (emploi d'éducateur spécialisé) de la fonction publique hospitalière au Centre Hospitalier Régional GSHR (974), publié en date du 4 juin 2009 au Journal Officiel de la République Française ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ;

## **ARRETE**

**Article 1** Le jury du concours est composé comme suit :

**Le DRASS ou son représentant, président ;**

- Madame Caroline ALMARCHA  
Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale, DRASS,

**Directeur d'établissement social public ou un directeur d'établissement public de santé du département ;**

- Monsieur Patrick GOYON  
Directeur Adjoint au GHSR

**Cadre socio-éducatif exerçant ses fonctions dans un établissement autre que celui ou exerce (ent) le ou les candidats ;**

- Monsieur Joël GRONDIN  
Cadre socio-éducatif, au Foyer Départemental de l'Enfance de Terre-Rouge

**Article 2** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et Monsieur le Directeur du centre hospitalier régional GHSR (974) sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint Denis le 15 septembre 2009

P/Le Préfet et par délégation

Signé Christian MEURIN